

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an.... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00
Union Postale
Un an.... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon



PRIX DES ANNONCES.

Propriété Publique à six lignes..... 3 fr. 00
Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

Le règne de la violence

Dans notre dernier numéro, nous avons démontré ce qu'avait été la journée électorale des partisans de M. Légasse, c'est à dire de ceux qui veulent se recommander à sa haute protection par un zèle tapageur et violent.

Cette manière de procéder marque bien la servilité de gens voulant, par des extravagances quelconques, par des violences même, gagner la faveur du maître.

Ce prétexte de l'élection peut aller avec celui mis en avant le 13 janvier, l'an dernier, quand on a fait le sac de la maison de Lagrosillière. A ce moment-là, le but de la manifestation devait être de manifester sa sympathie aux sœurs.

Les meneurs de cette manifestation savaient bien ce qu'ils faisaient, ils avaient même la main impatiente de se mettre à l'œuvre, puisque, dès en partant, le cortège n'avait pu s'empêcher de briser quelques vitres comme prélude de l'affaire.

On sait dans quelles conditions les auteurs de ces troubles ont été poursuivis, on sait mieux encore que ce fut la victime qui fut la première frappée, et elle le fut au nom des droits de l'homme.

Quel ingénieux machiavélisme nous voyons déployer dans ces circonstances, bien bouché est celui qui n'aperçoit pas les trames de toutes ces violences, comme les complicités de certains personnages.

En la circonstance, il y a longtemps que nous avions dit que les efforts de la meute des complaisants de M. Légasse se porterait sur M. Mazier; il y a aussi longtemps que nous assistons aux petites et grandes vindications de ces grands hommes, dont la seule grandeur est de savoir ramper, au point de renier toutes leurs belles doctrines comme toute leur belle suffisance.

Que c'est donc éphémère de se dire libre, et de ne pouvoir secouer la chaîne qui vous retient. A quoi sert d'avoir de ces principes qui sonnent faux au-

près de l'attitude que ces personnages ont tous les jours. Que la chaîne soit d'acier ou de l'or le plus pur, la chaîne n'en existe pas moins et la liberté est aussi mystique que pour ceux qui portent ostensiblement leur chaîne au cou.

A notre époque d'irreligion, le culte du veau d'or est celui pour lequel on a le moins de répugnance, nous devrions dire pour lequel on a le plus d'attrait.

Pour lui, on commet de ces faiblesse dont on rougirait, mais on les commet aisément parce que on les croit inaperçues, inconnues, ignorées même.

Réellement, c'est faire bien peu de cas de l'intellect des autres, de les croire incapables de si peu de discernement. Il est vrai que l'espèce humaine a ceci de bizarre que chaque être a la prétention de se croire d'une essence, comme d'une origine supérieure à celle de son voisin; et, grâce à un vulgaire bagout, où les idées font le plus souvent défaut, on se croit un être supérieur et profond, quand réellement on a affaire à un bavard insupportable dont il ne reste rien de positif.

En connaissons-nous de ces grands hommes aux talents variés, qui, dans l'espace d'un quart d'heure, auront élucubré les plus monstrueuses contradictions. On les entend bafouiller: mais c'est Mazier, mais c'est Lagrosillière qui sont des hommes de violence. Ce sont eux qui ont brisé les vitres de leurs maisons, ce sont eux qui ont ameuté des gens ivres pour manifester chez eux. Entendez M. Légasse et son frère l'abbé, ils ne parlent que de paix et que de tranquillité publiques. Leur journal «La Vigie» ne dit que des amérités à ses adversaires. Pour tenir un pareil langage, il faut ne pas craindre de faire affront au jugement de ceux auxquels on s'adresse. Aussi invraisemblable que cela soit, c'est le moyen que MM. Légasse emploient tous les jours pour duper leur monde.

La religion y joue un grand rôle, on prêche l'hunilité, la douceur, la charité envers son prochain; que voit-on au lieu de ces qualités de l'altruisme? des vexations, des violences et le faste le plus éblouissant que l'on ait jamais vu

s'étaler au milieu d'une population pauvre.

Ces violences on les exerce pour soutenir sa renommée de toute puissance, pour accabler ses adversaires, pour en imposer même à ceux qui seraient tentés de les apprécier ou de vouloir les juger. Toute cette manière de faire n'est que du bluff en action, auquel les gens veulent bien se laisser prendre parce qu'il est plus facile de glisser sur la pente que de la remonter.

En somme, la violence, d'où qu'elle vienne, ne représente que la force brutale, elle est la conséquence de cet axiome barbare, la force prime le droit. Nous n'en sommes pas moins dans notre droit de relever combien ce système est préjudiciable aussi bien au progrès qu'à la civilisation, nefaste même à la liberté individuelle des citoyens qui se voient malmenés dans l'accomplissement de leur devoir de citoyen, par une surveillance étroite, par des soupçons injurieux que l'usinier n'exploite même pas à l'égard de ses ouvriers qui sont sous sa dépendance directe.

Au lendemain de ces triomphes éphémères, quelle déception pour le plus grand nombre; seuls ceux qui espèrent encore une amélioration à leur sort conservent quelques illusions d'être récompensés de leurs services; et d'illusions en illusions on se laisse entraîner à n'être que des dupes. Ceux là, et ils sont plus nombreux que l'on ne pense, auront contribué inconsciemment à organiser et à maintenir le règne de la violence pour tirer quelque profit présent ou futur du maître qu'ils auront si bien servi dans ses rancunes de parvenu, comme dans ses intérêts de famille.

TRIOMPHE CLÉRICAL?

Existe-t-il réellement ? Oui, certes, je l'admetts: aux yeux de Sainte Vigie et de ses adorateurs il est même complet.

La majorité Saint-Pierraise clérico bien pensante est en joie : la foi de nos pères est sauvegardée, la loi scélérate de séparation ne sera jamais promulguée en ces îles, tant que M. Louis Lé-gasse en sera le bienheureux délégué.

La colonie, à son déclin, s'est mise sous la protection de l'Église et les ensoutanés sont devenus nos maîtres : nous en avons la preuve dans la dernière manifestation organisée par leurs soins.

Au nom du Christ, chef d'une religion dite toute de bonté, de vérité et de justice, les prêtres de l'Inquisition, pour satisfaire leurs ambitions ou leurs basses vengeances, faisaient jadis couler le sang de malheureux accusés d'hérésie ; à Saint-Pierre, catholique, apostolique et romain, l'on ne va pas jusque là, mais l'on brise les vitres de citoyens français dont le grand crime fut d'oser discuter la conduite de certain descendant de ces Inquisiteurs, et de lui reprocher très justement ses torts.

A la vérité, nos compatriotes, chauds adeptes du cléricalisme à outrance, en la personne de leur cher délégué, s'abusent quelque peu sur l'importance du mandat qu'ils viennent de lui confier une fois de plus, et qu'ils me permettent cette opinion : je les crois grandement dans l'erreur, s'ils espèrent, par son entremise, faire écouter leurs saintes revendications. Le monde, il faut se le dire, ne commence pas à Savoyard pour finir au Cap à l'Aigle ; et il y a encore fort heureusement, des juges à Berlin.

Or, nous, les cent et quelques de l'Action laïque, si généreusement qualifiés d'énergumènes par le triste sire qui a nom Rocher, nous prétendons, nous faisant fort de le démontrer, être la véritable majorité, en parfaite concorde d'idées avec les 9/10^e des français, qui ont su, non sans raison, se débarrasser de ces gens dont vous vous faites les soutiens.

Quant à certains budgétivores qui manifestent si ouvertement leurs tendances cléricales, l'on ne peut dire d'eux qu'une chose, c'est qu'il est écoeurant de voir des salariés de cette République démocratique et sociale, dont tout prêtre romain est l'ennemi avéré, prêter leur concours à un clergé arriéré pour avec lui, planter en ce pays, une œuvre néfaste, anti républicaine et anti laïque.

Lalcus

ANARCHIE

On nomme anarchie, un manque de gouvernement, non pas dans sa composition, (ses rouages étant au complet) mais dans ses actes administratifs.

Tel est l'état de la colonie depuis que M. Lé-gasse s'est emparé des pouvoirs :

il faut faire ou comme il veut, ou se résoudre à ne rien faire.

Ses intérêts de commerce ou de famille sont supérieurs à tout ce que l'ensemble des citoyens peut attendre d'un gouvernement ayant souci de l'existence matérielle et morale d'une population.

La justice elle-même est mise en quelque sorte en demeure de faire ou de ne pas faire; l'administration proprement dite se trouve chaque jour en échec dans ses yelléités d'administrer et de gouverner.

Que ceux qui ont encore la liberté de penser osent donc dire que nous avançons des faits inexacts, nous leur prouverons, en énumérant une suite de faits qui se sont passés, la trop réelle réalité de ce que nous disons.

Le plus grand talent comme la plus grande force de M. Lé-gasse est d'arriver à tout fausser, à tout frauder ; les meilleures institutions entre ses mains deviennent un système d'oppression qui pèse de tout son poids sur ceux qui attendaient les bienfaits de ces institutions suffisamment libérales pour produire leur bien-être.

Trop de gens par servilité ont perdu le souci d' secourir leur torpeur, de soucis ils n'en ont aucun, sauf celui de complaire aveuglément à celui qui ne les domine que dans son intérêt et dans celui de sa famille.

A ce titre, le frère abbé est là pour encourager les faibles, pour maîtriser ceux qui auraient des intentions de se soustraire à cette domination. S'ils l'osaient, on leur met en opposition que la religion serait en péril, et rien qu'avec ce levier clérical on maintient le plus grand nombre dans ce respect et dans cette soumission passive qui conviendrait à une population ariégee ayant perdu toute énergie de vitalité propre.

A l'aide de cette religion, que l'on met à toute sauce, la jeunesse reçoit les plus mauvais principes d'éducation qu'il soit possible de donner : lâcheté et hypocrisie qui sont les défauts les plus vils de l'humanité, parce que avec ceux là on ne peut se fier à aucun homme : il n'y a pas d'amis possibles, il n'y a que des ennemis à envisager.

Et des ennemis qui combattent avec le masque de l'hypocrisie, qui attaquent lâchement dans l'ombre, quand il fait noir et en nombre pour mieux habituer les gens à être lâches sans courir les risques ni des répressions de la loi, ni de se faire tirer les oreilles quand on a affaire à des gamins.

En plein XX^e siècle, voilà l'anarchie sous toutes ses formes telle qu'elle règne dans une colonie française : telle est aussi la fausse et immorale éducation que l'on donne chaque jour à la jeunesse sous les dehors les plus onctueux, négligeant son instruction que l'on trouve toujours plus que suffisante quoiqu'elle soit bien rudimentaire.

Non seulement on vicie les générations au point de vue de ce qui est bien ou mal, mais on prépare celles de l'ave-

nir dans des conditions encore plus plorables au point de vue d'un civisme franc et loyal.

La France, qui en ce moment se multiplie par faire des hommes libres de toutes préoccupations confessionnelles, laissera-t-elle ceux de Saint-Pierre s'asservir sous cette domination cléricale cachée par cette oppression que nous subissons. Le gouvernement si énergique de M. Clémenceau va-t-il accentuer la faute commise par ses prédécesseurs, ou on contraire va-t-il mettre un terme à cette anarchie qui paralyse tout, qui vicie tout, qui annihile les forces vives du pays en les plongeant dans un état continual d'irascibilité.

Comme nous le disions, la violence et l'arbitraire ont fanssé et fraudé les institutions les plus libérales ; sous leur couvert s'abrite le despotisme le plus éhonté : Saint-Pierre n'est plus administrable sans négliger les intérêts vitaux de la colonie.

Devant un tel état de choses, que doit faire le gouvernement au moment où les mesures les plus radicales s'imposent pour soustraire le pays à ces influences occultes. Au moment où il est urgent de relever l'économie de la colonie à quoi bon tous ces rouages administratifs plus contestables les uns que les autres, absorbés qu'ils sont les uns d'une manière, les autres d'une autre.

Quand on en est arrivé à cet état d'impuissance de ne pouvoir rien entreprendre, l'anarchie appelle forcément la dictature administrative, de manière à ce qu'elle puisse agir et avoir la responsabilité de reprendre par principe la reorganisation de cette colonie.

LE DÉPART DE M. L'ABBÉ LÉGASSE

Depuis le temps que l'on parlait de ce départ, c'est aujourd'hui un fait accompli : une fois de plus M. l'abbé Lé-gasse est parti en congé aux fous de la Princesse.

Quelle coïncidence marquée que cette prise de congé juste au lendemain de l'élection de son frère. Est-ce à dire qu'il était son représentant. L'un ne pouvant pas venir il fallait bien certes que l'autre reste pour sauvegarder les intérêts de la famille : le doute n'est pas possible, à l'un le pouvoir spirituel, à l'autre l'action temporelle.

Union touchante, sous un gouvernement radical démocratique, que celle de ces deux frères se complétant l'un par l'autre.

La colonie est dans la déchéance, on prêche l'économie, qu'importe ! les congés vont de l'avant. A lui seul, M. l'abbé Lé-gasse a déjà doublé le nombre des



longés accordés à tous ses prédecesseurs ensemble. Voilà qui n'est pas une banale statistique pérégrinative, il est vrai que le brave homme aime tant ses paroissiens qu'il n'est bien, qu'il n'est heureux qu'autant que son cœur déborde à distance de leur importunité. Et puis, il faut bien le dire, le climat est si rigoureux que ce n'est pas fait pour tenir un homme qui a le moyen de se la couler douce, même sans la Princesse.

Quelle bonne vérité évangélique, et quelle blague que ce beati pauperes, ne vous privez de rien, soyez au chaud et au confortable, et surtout ne négligez pas quand même de mettre cette bonne Princesse à contribution. Elle est bonne fille, elle se fait bien un peu quelquefois tirer l'oreille pour la frime; mais elle a le cœur sur la main, ce lui serait difficile de refuser; aussi elle accorde toujours ses faveurs à celui qui a de la persévérance et du culot.

Notre œuvre est accomplie, partons !

MARIAGE

Jeudi dernier, par un temps sec et un vent glacial, avait lieu le mariage de M. Jean Siegfried avec M^e Virginie Tillard de l'île aux Chiens, deux très honorables familles de la colonie.

Le mariage civil s'était célébré la veille au soir à la mairie en présence de la famille et des témoins seulement.

Le lendemain, à onze heures, la bénédiction nuptiale était donnée aux nouveaux époux qu'accompagnaient leurs parents et amis.

Malgré le grand vent et le froid pénétrant qu'il faisait, beaucoup de monde assistait à la cérémonie religieuse, sauf de l'île aux Chiens par suite de l'impossibilité absolue des communications avec le chef-lieu.

A l'occasion de cette heureuse entrée dans la vie conjugale, nous adressons tous nos souhaits de bonheur aux jeunes époux, et aussi nos compliments de circonstance aux familles Tillard, Delacour et Siegfried.

Le rapport de M. Zédé Sur les Frigorifiques

M. le lieutenant Zédé a fait un rapport très documenté sur l'installation des frigorifiques chez nos voisins. Ce rapport, imprimé par les soins de l'administration, a été distribué aux armateurs de Saint-Pierre.

Pour en vulgariser le contenu nous allons à notre tour en publier des extraits, qui donneront une idée exacte de la compétence de ce travail et de la possibilité de l'application des moyens préconisés.

Les établissements frigorifiques visités par M. Zédé sont deux sortes. Celui de Canso est un des plus modernes. Il compte une grande construction à trois étages, possédant les machines frigorifiques les plus récentes et pouvant congeler 1.000 barils par jour.

Le froid artificiel est produit au moyen de gaz ammoniaque.

Les machines et installations abaissent facilement la température des chambres à 25° en ne marchant que 7 ou 8 heures par jour, et l'isolement de ces chambres est tel que la température y est encore de 18° après que les machines ont cessé de fonctionner depuis 16 heures.

L'établissement de Canso paraît être un modèle pour une très grande et très importante usine frigorifique. Les dépenses de premier établissement ont été de :

Pour l'appareil réfrigérant	300.000 fr.
Pour les compartiments congélateurs	50.000 fr.
Pour le reste de l'installation	125.000 fr.

Soit un total de 475.000 fr.

L'objection présentée contre l'installation d'une grande usine frigorifique à Saint-Pierre, est qu'il n'est point certain qu'elle puisse être approvisionnée en quantité suffisante de boëtte fraîche encornet ou hareng. Il faut en effet, dit M. Zédé, que le poisson apporté à l'usine soit entièrement frais et qu'il n'ait point été abîmé. S'il en est autrement, il ne peut être utilisé car la congélation ne l'améliore pas, mais elle le conserve dans l'état où il est mis dans les chambres réfrigérantes.

Ces objections ne sont point négligeables et il y a certainement lieu d'en tenir grand compte.

M. l'adjudant de division Zédé fait pressentir lui aussi l'objection qui a toujours prévalu contre l'établissement d'un frigorifique dispendieux qui ne pourrait être alimenté de boëtte fraîche. Aussi il ajoute : « Dans le cas où il serait reconnu impossible d'installer dans notre colonie un établissement aussi vaste que celui de Canso, un essai plus modeste de la congélation de la boëtte pourrait être tenté à Saint-Pierre, en y construisant un établissement frigorifique à glace naturelle, analogue à ceux qui fonctionnent en grand nombre sur les côtes du Canada, et qui sont la propriété d'associations de pêcheurs.

Le coût d'un établissement frigorifique à glace naturelle varie suivant la localité où il est construit, les prix des matériaux et de la main d'œuvre; mais il est estimé au Canada que, dans des conditions normales, ces prix sont, en dehors de l'achat du terrain, de 500 à 2000 dollars pour un frigorifique variant entre une contenance de 10 tonnes à 50 tonnes.

Les dépenses ne consistent qu'en achat de glace et de sel.

Méthode d'opérer. — Un seul homme est employé pour mettre le poisson dans les chambres frigorifiques, remplir les glacières et délivrer la boëtte; sa présence continue n'est pas même nécessaire, sauf pendant la période où se fait la congélation.

Les glacières de la chambre où le poisson est emmagasiné après congélation, ne doivent être, en effet, remplies que trois ou quatre fois par semaine, et il est souvent possible de fixer les heures, matin et soir, où la boëtte doit être délivrée aux pêcheurs, car il faut éviter que la chambre froide d'emmagasinement soit ouverte trop fréquemment. »

A l'époque où on gèle le poisson, il est nécessaire d'employer de quatre à huit hommes pour casser la glace, mettre le poisson dans les caisses et pour les autres travaux accessoires.

Chambres frigorifiques. — Leur capacité est calculée de façon à remplir la chambre d'emmagasinement en vingt jours.

Deux jours, au maximum, étant nécessaires pour congeler le poisson, la capacité du magasin divisée par 10 indique quelle doit être la capacité des chambres frigorifiques.

Quantité de glace employée. — La proportion entre la quantité de glace

employée et la capacité du magasin est de 6 à 1 dans les grands frigorifiques et de 10 à 1 pour les petits frigorifiques.

Provision de glace. — L'approvisionnement de glace est calculé pour une durée de travail de 6 mois.

Après ces considérations générales sur les frigorifiques à glace naturelle, la description de l'un de ces établissements permettra de donner les détails d'une installation pour la congélation de la boëtte.

Etablissement frigorifique de l'anse à la Cabane (Ile Amherot, Iles de la Madeleine)

Cet établissement d'une capacité de 21 tonnes a coûté 2.000 dollars, prix très élevé dû à ce que tous les matériaux ont été importés dans l'île.

Les dépenses totales pour une année de fonctionnement: manutention de la glace, personnel employé, achat du sel, sont d'environ 550 dollars.

La glace est précoltée dans un étang voisin du frigorifique, 200 tonnes en sont recueillies et coûtent 200 dollars environ pour la manutention.

Le sel employé est le sel d'Europe; il en est dépensé 100 sacs par an et chaque sac est payé 4 schellings; (il y a 13 sacs à la tonne).

L'achat du poisson frais est de 30 cents le baril, ou 5 boîtes, et ce même poisson, une fois congelé, est revendu un dollar la boîte aux personnes ne faisant pas partie de l'association.

Ces boîtes ou crates contiennent de 50 à 60 livres de poisson; elles ont environ 50 centimètres de longueur sur 50 centimètres de largeur et 8 centimètres d'épaisseur et sont faites de lattes en bois léger, séparées les unes des autres par un intervalle d'environ un centimètre.

à suivre

ANNONCES & AVIS

A VENDRE

Anti-rouille pour câbles en acier,

S'adresser chez M. BENATRE

A VENDRE ou A LOUER

Maisons et Magasins

Rues de Sèze et Nielly

S'adresser à M. Merle, à l'habitation de M. Mignot.

A LOUER

Ensemble ou séparément

l'habitation Gulbert

comportant magasins, maison d'habitation, boulangerie et prairies.

Conditions exceptionnelles.

S'adresser à M. BENATRE

AVIS

Le soussigné informe le public qu'il a à vendre :

Vins fins d'Espagne en gros:
Madère, Malaga, Sherry, Porto, Moscatel, Mauzanilla. En caisses de 12 bouteilles et en barils de 16 à 164 litres.

Champagne Benoit fils.

E. BENATRE

AVIS

Messieurs L. COSTE & Cie ont l'honneur d'informer Messieurs les armateurs qu'ils sont les seuls représentants à Saint-Pierre de la marque de peinture métallique

« Le Triton »

de la maison Marcel Van Cauwenbergh de Dunkerque.

A VENDRE ou A LOUER

1° L'habitation Th. Clément, composant de maisons de maîtres, magasins à morue, à sel et à marchandises, boulangerie, écurie, cale, graves, échouerie, jardins et prairies, mesurant environ 210 mètres en longueur sur le rivage de la rade.

2° Une autre Habitation, à l'est de la première, se composant de maison, cabanes de pêche, saline, échouerie, graves, cours d'eau et prairie, mesurant environ 90 mètres sur le rivage.

(Cette dernière peut être divisée en deux lots.)

A VENDRE

1° Une propriété Th. Clément, sis rues Ange-Gautier, Bourillon, Bruslé et Fayolle, comprenant maison de maître avec salle de bains, W.C. et chauffage à l'eau, écurie, parterre sur le devant de la maison, cour, jardin et parc sur l'arrière, le tout mesurant environ 2300 mètres carrés. Cette propriété est actuellement occupée par M. le Consul britannique avec bail expirant en mai 1910.

2° Un chaland et quantité d'objets de matériel d'habitation d'armement à la pêche.

3° Marchandises diverses d'armement.

4° Une chambre à coucher en chêne, un lit fer avec sommier, table à rallonges et buffet de salle à manger en noyer, vaisselle en porcelaine, batterie de cuisine, etc.

A VENDRE

La goëlette « GEORGES »
Avec son armement de pêche

S'adresser à M. G. LAMUSSE

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.

